



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 17), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question 17), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 2), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Philippe MOUGIN;

**Secrétaire :**

Mme Myriam LEMERCIER.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Gueric CHALNOT à M. Rémi STHAL, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT à Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 39 - Marché de transport d'élèves et de personnes dans le cadre des activités scolaires et extra-scolaires

## **Marché de transport d'élèves et de personnes dans le cadre des activités scolaires et extra-scolaires**

**Rapporteur : M. l'Adjoint DAHOUI**

### **I - Contexte**

Le marché «transport d'élèves et de personnes» est transversal pour la Ville de Besançon.

Ces transports sont mis à disposition des directions municipales qui ont besoin d'assurer un déplacement de personnes en autocar.

La Direction de l'Éducation, principale utilisatrice, organise 3 circuits différents et réguliers de transport d'élèves entre 2 écoles (trois lots) et pour le conservatoire et la piscine (un lot). Il est nécessaire d'assurer ponctuellement le transport d'élèves en cas de sorties scolaires (un lot).

La Direction Vie des Quartiers organise le transport d'enfants dans le cadre de sorties des accueils de loisirs notamment (un lot).

Plus globalement, il s'agit de mettre à disposition de toutes les directions de la Ville de Besançon les ressources nécessaires leur permettant de satisfaire leurs besoins en matière de transports de personnes.

### **II - Procédure**

Ce marché vise principalement à répondre aux besoins de transport dans le cadre scolaire et extra-scolaire. Sa durée initiale est d'une année, éventuellement reconductible trois fois par reconduction expresse.

Les prestations sont divisées en six lots :

- Lot 1 : transports pour les écoles dans le cadre des activités piscine et Conservatoire. L'estimation annuelle est de 35 000 € HT.
- Lot 2 : transports pour les sorties occasionnelles des écoles et des autres directions municipales. L'estimation annuelle est de 20 000 € HT.
- Lot 3 : transports de l'école primaire Montboucons à l'école maternelle Kennedy et le retour. L'estimation annuelle est de 20 000 € HT.
- Lot 4 : transports de l'école maternelle Prés de Vaux à l'école élémentaire Bregille et le retour. L'estimation annuelle est de 30 000 € HT.
- Lot 5 : transports de l'école maternelle Tristan Bernard à l'école maternelle Jean Macé et le retour. L'estimation annuelle est de 25 000 € HT.
- Lot 6 : navette estivale desservant les quartiers de Montrapon, Planoise et Centre-Ville pour se rendre à l'accueil de loisirs de Bregille. L'estimation annuelle est de 8 000 € HT.

La procédure utilisée sera celle de l'appel d'offres ouvert prévue aux articles 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Conformément aux articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il est proposé de conclure un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum et sans montant maximum, permettant ainsi une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels et pour répondre à des situations imprévues.

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le lancement de la consultation,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés avec les titulaires retenus.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 JAN. 2018



Contrôle de légalité